

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Alexandre Thibault

<https://www.cadre21.org/membres/cbe2938779cfb96b190afde7>

Date d'obtention : 2020-11-27 21:01:05

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Tout d'abord, rencontrer la première personne qui nous met au courant de la situation de Sexto. Utiliser l'aide mémoire pour être sûr de ne rien oublier. Par la suite, remplir la grille d'évaluation (sauf si nous avons une personne malveillante en face de nous, dans ce cas confisquer le cellulaire et appeler la police). Il est important de ne jamais regarder les photos/vidéos. Après avoir rempli la grille d'évaluation, il est important d'aviser les policiers de la situation. Il faut aussi rencontrer tous les personnes concerné dans cette situation et remplir la grille d'évaluation pour nous aider à diriger et valider l'information pour la suite. Une fois le cellulaire confisqué, le remettre au policier qui prendra le dossier en charge.

Il est important de rassurer la victime.

Donc le milieu scolaire doit:

- Agir rapidement pour éviter que la situation grossisse.
- Diminuer le risque de propagation de la photo/vidéo.
- Diminuer les conséquences pour la victime.
- Bien renseigner l'élève et ses parents.
- Intervenir en respectant le cadre du milieu scolaire, code de vie.
- Ne rien divulguer si des médias tentent d'avoir de l'information et en aviser la direction.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

- Intervenir en premier lieu avec l'élève qui viens nous en parler en premier.
- Compléter la grille d'évaluation avec tous les élèves concerner (sauf la personne malveillante)
- Confisquer le cellulaire.
- Aviser les policiers que se soit impulsif ou malveillant.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape la plus délicate pour moi est de confisqué le cellulaire. La plus part des jeunes ne vivent que pour leur cellulaire et j'ai l'impression que c'est dernier vont se fermer dès que nous allons parler de confisquer leur appareil et refuser de nous le remettre. Je présume que si le jeune en question refuse de me donner son téléphone, le policier en charge du dossier le confisquera lui même lors de son intervention.